

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 17/07/2020

Date de la convocation:
09/07/2020
Date d'affichage:
09/07/2020

L'an 2020 et le 17 juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 36

Elus présents :

Titulaire :

Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING HAMEL Elisabeth,
MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean - Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PFEIFFER-RINI E Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : M. OSTER Rémy

Suppléants - sans délégation vote : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM. FISCHER Alain, HEBTING Benoît, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusé : M. PETER Guillaume,

Suppléants excusés : Mme MESSER Caroline

Secrétaire de séance : TRITSCHBERGER Hervé

Réf : 029.2020
Vote : secret
Mention exécutoire : O ui

029.2020 : Election des vice-présidents

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté

préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2020 et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les dispositions relatives à l'élection du président et des vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre,

Vu la délibération n°027.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Election du président (L. 2122-7 du CGCT) »,

Vu la délibération n°028.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Détermination du nombre de vice-présidents (L. 2122-2 du CGCT) »,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

1^{er} Vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au premier vice-président, puis président invite les candidats à la première vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle cohésion sociale, animation jeunesse, intergénérationnelle, animations culturelles,

- **Le président invite les candidats à la vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle,**
- **Se déclarent candidats à la présidence les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) : Ordre de passage : du plus jeune au plus âgé.**

Candidatures au 1^{er} tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) :

1. M. WEISS Damien – conseiller titulaire de Durrenbach,

- **Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).**

ELECTION DU 1^{er} VICE PRESIDENT	Premier tour	2^e tour	3^e tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votes - votes exprimés	36		
Votes blancs	0		
Votes nuls	0		

Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	36 – 3 abstentions		
Majorité absolue	19		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. WEISS Damien	33		

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats.
 Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus,
M. WEISS Damien est élu 1^{er} vice-président de la communauté de communes, au premier tour, la majorité absolue étant acquise,
- Le président de séance installe dans ses fonctions le vice-président nouvellement élu, et l'invite à prendre la parole.
- Allocution du nouveau 1^{er} vice-président.

2^e vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au second vice-président, puis président invite les candidats à la seconde vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle transition écologique, mobilité, développement durable,

Candidatures au premier tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaires titulaires suivants :

1. M. Guillaume PETER, conseiller titulaire de Forstheim, (intervention en distanciel via visio-conférence)
2. M. André SCHMITT, conseiller titulaire de Wingen,
3. M. Gérard NICASTRO, conseiller titulaire d'Obersteinbach,

Candidatures au second tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaires titulaires suivants :

1. M. Guillaume PETER, conseiller titulaire de Forstheim, (intervention en distanciel via visio-conférence)
2. M. André SCHMITT, conseiller titulaire de Wingen,

M. Gérard NICASTRO, conseiller titulaire d'Obersteinbach, se retirant.

- Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).

ELECTION DU 2^{ème} VICE PRESIDENT	Premier tour	2^e tour	3^e tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36	36	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	0	
Nombre de votes	36	36	
Votes blancs	0	0	
Votes nuls	0	0	
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	36	36 – une abstention	
Majorité absolue	19	19	

A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. PETER Guillaume	18	22	
2. M. SCHMITT André	15	13	
3. M. NICASTRO Gérard	3	s'est retiré	

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, M. PETER Guillaume est élu 2^{ème} vice-président de la communauté de communes, au second tour, la majorité absolue étant acquise,
- Le président de séance installe dans ses fonctions le vice-président nouvellement élu, et l'invite à prendre la parole.
- Allocution du nouveau 2^{ème} vice-président

3^{ème} vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au troisième vice-président, puis président invite les candidats à la troisième vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Candidatures au premier tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaires titulaires suivants (pour chaque tour) :

1^{er} tour :

1. M. Alain FUCHS, conseiller titulaire de Woerth,
2. M. Gérard NICASTRO, conseiller titulaire d'Obersteinbach.

- Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).

ELECTION DU 3 ^{ème} VICE PRESIDENT	Premier tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votes – votes exprimés	36		
Votes blancs	0		
Votes nuls	0		
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	36 – 3 absentions		
Majorité absolue	19		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. Alain FUCHS	25		
2. M. Gérard NICASTRO	8		

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, M. Alain FUCHS est élu 3^{ème} vice-président de la communauté de communes, au premier tour, la majorité absolue étant acquise,

- Le président de séance installe dans ses fonctions le vice-président nouvellement élu, et l'invite à prendre la parole.
- Allocution du nouveau 3^{ème} vice-président.

4^{ème} vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au quatrième vice-président, puis président invite les candidats à la quatrième vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière.

Candidatures au 1^{er} tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) :

1^{er} tour :

1. M. Stéphane WERNERT, conseiller titulaire de Preuschedorf
2. Mme Lysiane DUDT, conseillère titulaire de Morsbronn-les-Bains
3. M. Gérard NICASTRO, conseiller titulaire d'Obersteinbach.

Candidatures au 2^{ème} tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) :

1^{er} tour :

1. M. Stéphane WERNERT, conseiller titulaire de Preuschedorf
2. Mme Lysiane DUDT, conseillère titulaire de Morsbronn-les-Bains
- M. Gérard NICASTRO, conseiller titulaire d'Obersteinbach, s'étant retiré.

- Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).

ELECTION DU 4^{ème} VICE PRESIDENT	Premier tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36	36	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	0	
Nombre de votes	36	36	
Votes blancs	0	0	
Votes nuls	0	0	
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	36 – une abstention	36 – une abstention	
Majorité absolue	19	19	
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. WERNERT Stéphane	12	13	
2. Mme DUDT Lysiane	18	22	
3. M. NICASTRO Gérard	5	S'est retiré	

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, Mme DUDT Lysiane est élue 4^{ème} vice-présidente de la communauté de communes, au second tour, la majorité absolue

étant acquise,

- Le président de séance installe dans ses fonctions la vice-présidente nouvellement élue, et l'invite à prendre la parole.
- Allocution de la nouvelle 4^{ème} vice-présidente.

5^{ème} vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au cinquième vice-président, puis président invite les candidats à la cinquième vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle politique de l'eau-grand cycle de l'eau (AEP, assainissement, GEMAPI), politique de l'habitat,

Candidatures au 1^{er} tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) :

1. M. Christian TRAUTMANN, conseiller titulaire de Lembach.

- Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).

ELECTION DU 5^{ème} VICE PRESIDENT	Premier tour	2^e tour	3^e tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1		
Nombre de votes	35		
Votes blancs	0		
Votes nuls	0		
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	35 – 5 abstentions		
Majorité absolue	19		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. TRAUTMANN Christian	30		

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, M. TRAUTMANN Christian est élu 5^{ème} vice-président de la communauté de communes, au premier tour, la majorité absolue étant acquise,
- Le président de séance installe dans ses fonctions le vice-président nouvellement élu, et l'invite à prendre la parole.
- Allocution du nouveau 5^{ème} vice-président.

6^{ème} vice-président : Le président informe l'assemblée des compétences qu'il envisage de déléguer au sixième vice-président, puis président invite les candidats à la sixième vice-présidence à se déclarer et à se rendre à l'avant de la salle.

Vice-président en charge du pôle patrimoine bâtiments, travaux neufs, services aux communes et aux associations.

Candidatures au 1^{er} tour :

Se déclarent candidats les conseillers communautaire titulaires suivants (pour chaque tour) :

1. M. Jean Claude BALL, conseiller titulaire de Merkwiller-Pechelbronn.

- Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, et après avoir donné la parole à chacun des candidats qui ont pu s'exprimer librement (et par ordre de passage du plus jeune au plus âgé), le président de séance invite le conseil communautaire à procéder aux opérations d'élection (après avoir demandé une dernière fois s'il n'y a pas de candidature complémentaire et en précisant que le cas échéant, la demande de candidature est faite à chaque tour).**

ELECTION DU 6^{ème} VICE PRESIDENT	Premier tour	2^e tour	3^e tour
Majorité	absolue	absolue	relative
Nombre de votants (conseillers avec droit de vote présents)	36		
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1		
Nombre de votes – votes exprimés	35		
Votes blancs	0		
Votes nuls	0		
Suffrages exprimés (votes - blancs et nuls)	35		
Majorité absolue	19		
A obtenu (liste des candidats déclarés) :			
1. M. BALL Jean-Claude	35		

- Le président, après avoir constaté la régularité des opérations de vote, proclame les résultats. Au regard des résultats des votes tels que découlant du tableau ci-dessus, M. BALL Jean-Claude est élu 6^{ème} vice-président de la communauté de communes, au premier tour, la majorité absolue étant acquise,**
- Le président de séance installe dans ses fonctions le vice-président nouvellement élu, et l'invite à prendre la parole.**
- Allocution du nouveau 6^{ème} vice-président.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/07/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
 Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/07/2020